GENÈVE – Le **Rapport de situation mondial 2014 sur la prévention de la violence** révèle que 475 000 personnes ont été assassinées en 2012 et que l'homicide est la troisième cause de décès dans le monde chez l'homme de 15 à 44 ans, mettant en lumière la nécessité urgente d'adopter une action plus décisive pour prévenir la violence.

Malgré les éléments indiquant que les taux d'homicide ont diminué de 16 % à l'échelle mondiale entre 2000 et 2012, la violence demeure très fréquente. Les actes de violence n'entraînant pas la mort font de nombreuses victimes chez les femmes et les enfants. Un enfant sur quatre a été victime de violences physiques ; une fille sur cinq a fait l'objet de violences sexuelles ; et une femme sur trois est victime au cours de sa vie de violences physiques et/ou sexuelles exercées par des partenaires intimes.

Publié aujourd'hui conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, le rapport indique ce qui suit :

- seul un tiers des 133 pays sur lesquels des données ont été recueillies mettent en œuvre des initiatives de grande ampleur pour prévenir la violence, comme les programmes de prévention du harcèlement, les visites d'infirmières dans les familles vulnérables et la fourniture d'un soutien aux personnes qui s'occupent de personnes âgées ;
- un peu plus de la moitié des pays seulement assurent la pleine application d'un ensemble de 12 lois dont on considère généralement qu'elles permettent de prévenir la violence, même si 80 % des pays les ont adoptées ;
- la moitié des pays seulement ont mis en place des services visant à protéger et soutenir les victimes de violence.

Les conséquences de la violence sur la santé physique, mentale, sexuelle et génésique durent souvent toute une vie. La violence contribue par ailleurs aux principales causes de décès telles que le cancer, les maladies cardiovasculaires et le VIH/sida car les victimes ont un risque accru d'adopter des comportements comme le tabagisme, la consommation d'alcool et de drogues et les comportements sexuels à risque.

« Les effets de la violence sur les familles et les communautés sont considérables et peuvent avoir pour conséquences un mauvais état de santé, qui dure toute la vie pour les personnes touchées », indique Margaret Chan, Directeur général de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS). « Nous savons pourtant ce qui fonctionne pour prévenir la violence dans nos foyers et nos écoles, sur nos lieux de travail, sur les aires de jeu et dans nos rues. Nous devrions prendre exemple sur les États qui ont montré que l'on pouvait réussir à réduire la violence en

prenant les mesures nécessaires. Ils nous montrent qu'il est en réalité possible de prévenir la violence. »

Le *Rapport de situation mondial 2014* sur la prévention de la violence est le premier rapport de ce type à évaluer l'action entreprise au niveau national pour remédier à la violence interpersonnelle, à savoir la maltraitance des enfants, la violence chez les jeunes, la violence exercée par des partenaires intimes et la violence sexuelle, et la maltraitance des personnes âgées. Les profils des différents pays montrent la mesure dans laquelle les législations et programmes essentiels de prévention de la violence et les services particuliers destinés aux victimes sont mis en œuvre.

Le rapport évalue le degré de mise en œuvre des 18 programmes de prévention offrant le meilleur rapport qualité/prix. Il montre, par exemple, que :

- la moitié des pays appliquent des programmes dans le cadre scolaire en vue de transmettre aux enfants et aux adolescents des « compétences essentielles » telles que la résolution non violente des conflits ;
- la moitié des pays favorisent l'action visant à modifier les normes dans le domaine des relations hommes-femmes, normes qui encouragent la violence à l'égard des femmes ;
- un tiers des pays mettent en place des programmes pour améliorer l'attitude des parents dans les familles vulnérables ;
- moins d'un quart des pays organisent des campagnes d'information pour prévenir la maltraitance des personnes âgées.

« Des niveaux élevés de violence familiale et communautaire compromettent gravement la capacité des individus à assurer leur propre subsistance, mais aussi les possibilités, pour les nations, de se développer sur un plan politique, social et économique », affirme Helen Clark, Administratreur du Programme des Nations Unies pour le développement. « Ce rapport fait le point des mesures adoptées par les pays pour prévenir la violence interpersonnelle et lutter contre cette violence, mais il fait également apparaître les lacunes qu'il convient de combler en matière de prévention de la violence au niveau mondial, dans les domaines, par exemple, de la qualité et la portée des programmes de prévention, de l'accès aux services destinés aux victimes, en particulier pour les femmes et les filles qui sont touchées par la violence de façon disproportionnée, et de la mise en application des législations existantes. »

Le rapport passe également en revue 12 lois qui sont importantes pour la prévention de la violence. Il contient, par exemple, les informations suivantes :

- 98 % des pays ont des lois contre le viol ;
- 87 % ont des lois contre la violence domestique ;
- 84 % ont des lois contre le port d'armes à l'école ;

- 40 % ont des lois contre la maltraitance des personnes âgées en institution.

En moyenne, 80 % des pays ont adopté chacune de ces 12 lois revêtant de l'importance pour la prévention de la violence. Toutefois, un peu plus de la moitié seulement indique que ces lois sont pleinement appliquées.

« Les lois qui protègent les citoyens contre les actes de violence envoient un message clair à la société sur ce qui est acceptable » dit Yury Fedotov, Directeur exécutif de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime. « Avec ce *Rapport de situation mondial 2014* sur la prévention de la violence, nous disposons d'un outil précieux pour identifier les lacunes de la législation et de la mise en application dans les pays, qui peut contribuer à indiquer quelles actions ultérieures sont nécessaires pour réduire les actes de violence. »

Il est important de fournir des soins et un soutien aux victimes si l'on veut atténuer le traumatisme psychologique qu'elles ont subi, les aider à se reconstruire et faire en sorte qu'elles ne soient plus impliquées ultérieurement dans des actes de violence. Même si de nombreuses données indiquent qu'il existe un lien entre l'expérience de la violence et les problèmes de santé mentale, moins de la moitié des pays disposent de services de santé mentale pour répondre aux besoins des victimes et seuls 15 % des pays d'Afrique offrent des services de ce type. Plus de deux tiers des pays ont mis en place des services de protection de l'enfance et des services médico- légaux pour les victimes de violence sexuelle.

Le *Rapport de situation mondial 2014* sur la prévention de la violence recommande les mesures suivantes : intensification des programmes de prévention dans tous les pays ; renforcement de la législation et de l'application des lois revêtant de l'importance pour la prévention de la violence ; renforcement de l'institution judiciaire et des organismes chargés de la sécurité de manière à faire respecter la légalité ; et amélioration des services destinés aux victimes. Ce rapport préconise également une utilisation plus rationnelle et plus efficace des données pour servir de base aux programmes de prévention de la violence et mesurer les progrès accomplis. Le rapport est destiné aux gouvernements de manière à les aider à identifier les lacunes et à encourager et orienter l'action, ainsi qu'aux organisations non gouvernementales et aux experts afin qu'ils puissent apporter leur concours aux gouvernements dans les efforts entrepris.